

# En Roumanie, des livres bidons pour sortir de prison

Par Jonas Mercier (à Bucarest), le 21/01/2016 à 8h21



La rédaction – et la publication – d’ouvrages scientifiques permet aux détenus roumains de réduire leur durée de détention. Problème: certains n’hésitent pas à signer des ouvrages... qu’ils n’ont pas écrits.


En 2013, en Roumanie, quatorze ouvrages et articles scientifiques ont été publiés par des détenus. En 2014, ce chiffre est passé à 89. En 2015, à 338... Un intérêt spontané pour la science dans les prisons roumaines ?

Plutôt un filon pour ceux qui ont du mal à supporter leur séjour derrière les barreaux: depuis 2013, une loi dans ce pays permet aux prisonniers qui publient une dissertation scientifique de bénéficier d’une remise de peine pouvant aller jusqu’à trente jours, ce travail étant reconnu d’intérêt public.

La manière dont les détenus se sont emparés de l’opportunité relève désormais du phénomène « *hors de contrôle* », selon la ministre de la Justice, Raluca Prună, qui a annoncé vouloir modifier la loi le plus rapidement possible...

## Complicité d’académiciens et d’éditeurs

Fonctionnement des institutions européennes, développement de l’économie roumaine, pratiques matrimoniales entre le 14<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle... Les sujets traités sont divers, et les savants détenus parfois prolifiques. Certains sortent en moyenne un ouvrage tous les deux mois!

← EUROPE (/Monde/Europe) 

Pour être validé, le texte scientifique doit avoir reçu la recommandation d’un professeur universitaire et être publié par une maison d’édition accréditée auprès du Conseil national de la recherche scientifique.

Or cette pratique a pris des allures de business pour certains académiciens et éditeurs peu scrupuleux. Récemment, un détenu, auteur de cinq ouvrages écrits derrière les barreaux, a reconnu qu'il avait fait appel à une personne hors de la prison pour rédiger ses livres.

### **Complicité de la direction des pénitenciers**

Plusieurs universités ont expliqué qu'elles n'étaient pas impliquées, que cela était dû aux initiatives individuelles des professeurs. Les abus ont aussi été facilités par la complicité indirecte de la direction des pénitenciers.

« *Et puis, c'est au juge de prendre la décision finale, certains ont refusé d'accorder des remises de peine, ou en ont prononcé des moins longues* », précise l'experte dans les problèmes de corruption, Laura Ștefan.

> **Lire : En Roumanie, la lutte anti-corruption fait son grand ménage de printemps** (<http://www.la-croix.com/Actualite/Europe/En-Roumanie-la-lutte-anti-corruption-fait-son-grand-menage-de-printemps-2015-03-18-1292339>)

Le scandale révèle la crise profonde que traversent le système éducatif et le monde de l'édition en Roumanie. « *N'importe qui peut devenir éditeur et publier des livres*, explique Mihai Mitrică, directeur de l'Association des éditeurs roumains. *Les abus de ces détenus pseudo-scientifiques ne sont que la partie émergée d'un iceberg bien plus gros, tant il est vrai que la publication d'ouvrages scientifiques peut servir aussi dans des cas d'avancement pour des professeurs dans le milieu universitaire.* »

### **De « faux docteurs » parmi les ministres**

Ces dernières années, des triches quasi institutionnalisées ont été mises en lumière dans le domaine de l'enseignement. En 2012, le premier ministre Victor Ponta lui-même fut accusé de plagiat pour sa thèse de doctorat.

Il avait alors enterré l'affaire en modifiant la composition du Conseil national d'éthique, en charge de vérifier ce genre d'accusations. Depuis, de nombreux « faux docteurs » ont été démasqués dans le rang des ministres et autres hauts fonctionnaires...

« *La course aux titres universitaires est un réflexe acquis au temps du communisme où un diplôme supérieur assurait certains avantages légaux, explique Mircea Dumitru, recteur de l'Université de Bucarest. L'important désormais est de ne plus cacher ces scandales et d'en tirer les leçons... »*

**Jonas Mercier (à Bucarest)**

PAS ENCORE ABONNÉ ?  
**ABONNEZ-NOUS À PARTIR D'1€**



PROFITEZ DE L'OFFRE

---

Mentions légales - © 2015 - Bayard Presse - Tous droits réservés - @la-croix.com est un site de la Croix Network